



MAR23001-10025

Appel à solutions innovantes : Accompagner l'organisation d'une conférence/symposium international autour du futur de la coopération au développement à l'aube des défis de l'IA

**Toute offre devra nous parvenir au plus tard
le 22/08/2024**

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
Appel à solutions innovantes : Accompagner l'organisation d'une conférence/symposium international autour du futur de la coopération au développement sous le prisme des défis de l'IA	
REFERENCES ENABEL	MAR23001-10025

2 Instructions aux soumissionnaires

Personne de contact au sein d'Enabel durant la procédure	
NOM :	Afaf CHOUAIB
FONCTION :	Acheteuse publique
ADRESSE :	Avenue Fal Ould Oumeir, N°73, Agdal- Rabat
E-MAIL :	procurement.maroc@enabel.be

Données relatives à la procédure	
RÉCEPTION DES OFFRES :	L'offre doit être transmise sous forme d'un seul fichier PDF uniquement par email à procurement.maroc@enabel.be , au plus tard le 22/08/2024 .
DOCUMENTS À JOINDRE :	<ul style="list-style-type: none">• Fiche d'identification complétée et signée (fournie en annexe) ;• Document prouvant que le soumissionnaire dispose bien d'un statut légal pour exercer son activité professionnelle (registre de commerce ou une attestation d'inscription au registre des auto-entrepreneurs par exemple) ;• Déclaration sur l'honneur-Motifs d'exclusion (fournie en annexe) ;• Déclaration d'intégrité (fournie en annexe) ;• Formulaire d'offre de prix complété et signé (fourni en annexe) ;• Détail du prix proposé expliquant l'utilisation du budget proposé ;• Description détaillée de la solution proposée ;• Preuve de concept ;• Planning prévisionnel détaillant les différentes étapes du développement de la solution ;• CVS des membres de l'équipe ;• Fiche signalétique financière (fournie en annexe).
ÉLÉMENTS INCLUS DANS LE PRIX :	Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée. Sont notamment inclus dans les prix :

	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion administrative et le secrétariat ; • Le déplacement, le transport et l'assurance ; • La documentation relative aux services, • Les honoraires ; • Les per diem éventuels, y compris les frais d'hébergement éventuels ; • La production et livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services ; • Les taxes et impôts d'application au Maroc y compris les retenues à la source à l'exception de la TVA ; • Le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. <p>Mais également les frais de communication (internet compris), tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché.</p>
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :	120 jours

<p>Déroulement de la procédure</p>
<p>La sélection des participant.e.s se déroule comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Publication du challenge et du document de marché ; 2) Introduction d'une offre de solution par les intéressé.e.s ; 3) Premier screening des propositions de solution (premier tour) ; 4) Invitation des candidat.e.s sélectionnés à participer à une session de présentation/pitch des propositions avec "démo" devant jury ; 5) Organisation de la session de pitch/démo et feedback du jury (deuxième tour) ; 6) Evaluation finale et attribution du marché au/à la participant.e proposant l'offre la plus avantageuse ; 7) Démarrage de l'exécution de la mission. <p>Publication de l'appel à solutions innovantes</p> <p>Cet appel fait l'objet d'une publication sur le site www.tanmia.ma.</p> <p>Séance d'information</p> <p>Une séance d'information sera organisée le 18 juillet 2024 à 14h00. Cette séance aura lieu à distance. Pour participer à cette séance d'information, il est nécessaire de s'inscrire sur https://forms.office.com/e/XcXX32Mkzm</p>

Participation à la procédure

Deux tours sont prévus pour sélectionner l'offre économiquement la plus avantageuse.

Premier tour

Chaque partie intéressée peut participer au premier tour en introduisant une proposition de solution.

Les documents suivants doivent être transmis :

- Fiche d'identification complétée et signée (fournie en annexe) ;
- Document prouvant que le soumissionnaire dispose bien d'un statut légal pour exercer son activité professionnelle (registre de commerce ou une attestation d'inscription au registre des auto-entrepreneurs par exemple) ;
- Déclaration sur l'honneur-Motifs d'exclusion (fournie en annexe) ;
- Déclaration d'intégrité (fournie en annexe) ;
- Formulaire d'offre de prix complété et signé (fourni en annexe) ;
- Détail du prix expliquant l'utilisation du budget proposé ;
- Description détaillée de la solution proposée ;
- Preuve de concept (Proof of Concept – POC) ;
- Planning prévisionnel détaillant les différentes étapes du développement de la solution ;
- CVs des membres de l'équipe ;
- Fiche signalétique financière (fournie en annexe).

L'offre doit être introduite **au plus tard pour le 22/08/2024** à l'adresse email procurement.maroc@enabel.be.

La proposition sera évaluée par un jury. A l'issue de cette première évaluation, maximum 5 offres seront retenues pour passer à l'étape suivante.

La proposition fera l'objet d'une évaluation administrative, technique et financière. Les critères d'évaluation technique du premier tour sont notamment les suivants :

	Critères	Note maximale
1	Compréhension : La compréhension de la demande inscrite sur ce présent document.	5
2	Innovation : Le caractère innovant de la solution proposée.	5
3	Budget : La pertinence et la compétitivité de l'offre budgétaire.	10
4	Faisabilité : La viabilité technique et ressources déployé pour de la solution.	15
5	Preuve de Concept : La qualité et la pertinence du POC envoyé.	15
Total		50

Deuxième tour

Les participant.e.s qui sont sélectionné.e.s pour accéder au deuxième tour, seront invité.e.s à introduire une offre et à faire un « pitch » de celle-ci à la date et à l'heure proposées. Les journées de pitch auront lieu mi-septembre 2024. Les participant.e.s recevront une notification du créneau horaire choisi.

Les offres des participant.e.s seront évalués par un jury sur base des critères d'évaluation suivants :

	Critères	Note maximale
1	Expérience Utilisateur : La facilité d'usage de la solution et son adaptabilité pour des futures besoins.	5
2	Aspect visuel : Aspect visuel de l'IA lors de l'interaction.	10
3	Interactivité orale : La capacité de l'IA à interagir de manière naturelle et pertinente avec les participant.e.s et ces performances.	10
4	Qualité du pitch et de la démo : La clarté, la cohérence et la persuasion du pitch présenté au jury ainsi que la qualité de la démo.	10
5	L'état d'avancement du développement de la solution : Maturité de la technologie pour l'implémentation.	15
Total		50

Budget

Le budget maximum est plafonné à 29.900€. Ce plafond ne pourra en aucun cas être dépassé, avant et après attribution du marché, y compris pour des considérations techniques et de charges. L'offre financière du soumissionnaire devra être en adéquation avec les ressources techniques et humaines proposées.

L'offre devra être accompagnée d'un document reprenant les détails du budget proposé (ressources techniques, ressources humaines, charges, quantités, ...).

Exécution

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL POUR L'EXECUTION DU MARCHÉ	
NOM :	Achraf ALAMI
FONCTION :	Project officer Change management et innovation
E-MAIL :	achraf.alami@enabel.be

Données relatives à l'exécution	
Lieu	Les services seront exécutés à Rabat et au domicile du prestataire.
Durée/ Période d'exécution	Le délai d'exécution de la mission est de maximum 3 mois à compter du lendemain de la date de la tenue de la réunion de cadrage. L'exécution des prestations aura idéalement lieu entre mi-septembre et mi-décembre 2024.

3 Termes de références

Appel à solutions innovantes : Accompagner l'organisation d'une conférence/symposium international autour du futur de la coopération au développement sous le prisme des défis de l'IA

Contexte global :

L'agence belge de développement, Enabel mobilise ses ressources et son expertise pour éliminer la pauvreté dans le monde. Contribuant aux efforts de la Communauté internationale, Enabel agit pour une société qui donne aux générations actuelles et futures les moyens de construire un monde durable et équitable. Ses collaborateurs à Bruxelles et à l'étranger concrétisent l'engagement de l'État belge et d'autres partenaires au développement pour la solidarité internationale. Dans une vingtaine de pays, en Afrique, en Asie, ils appuient plus de 200 projets et programmes de coopération.

Afin de projeter l'avenir de la coopération internationale, nous ambitionnons de démontrer l'impact des nouvelles technologies. Dans un monde en perpétuelle mutation, où les transformations digitales et numériques redéfinissent les contours de nos sociétés, la coopération internationale se doit d'embrasser ce mouvement. Enabel, en tant qu'acteur engagé, est résolue à intégrer pleinement ces avancées technologiques au cœur de ses interventions. Et ce, à travers l'utilisation judicieuse de ces technologies de manière pertinente mais indispensable pour répondre aux défis complexes de l'ère que nous vivons.

À travers cet engagement en faveur de l'innovation, Enabel aspire à propulser la coopération internationale vers de nouveaux horizons, où la créativité et l'efficacité se conjuguent pour un impact plus significatif. En se positionnant à l'avant-garde des transformations digitales et innovantes, Enabel entend non seulement répondre aux exigences actuelles de l'ère numérique, mais aussi anticiper les défis à venir. Cette démarche reflète notre volonté constante d'adapter nos méthodes d'intervention aux réalités évolutives du monde contemporain, tout en demeurant fidèles à nos valeurs fondamentales. En unissant innovation, collaboration et engagement, nous aspirons à façonner un avenir où la coopération internationale, nourrie par les avancées technologiques, contribue de manière significative à un monde plus juste, durable et inclusif.

Contexte spécifique

Dans un monde en constante évolution, les événements publics d'échange d'expertise scientifique et/ou de pratiques (conférences, symposiums, colloques, congrès, séminaires, ateliers, ...) jouent un rôle essentiel dans la diffusion des connaissances, la promotion du dialogue et la catalyse de l'innovation. Cependant, avec l'avènement des technologies numériques et l'émergence de l'intelligence artificielle (IA), il est impératif de repenser la manière dont nous concevons et participons à ces événements. L'intégration de l'IA à une conférence représente une opportunité sans précédent d'enrichir l'expérience des participants, qu'ils soient présents physiquement ou connectés virtuellement, et de dynamiser les échanges pour stimuler une réflexion plus approfondie et des interactions plus significatives.

L'intégration de l'IA à un événement public représente une étape cruciale dans l'évolution des événements professionnels et académiques, offrant de nouvelles possibilités pour dynamiser les échanges, approfondir la compréhension des sujets abordés et favoriser l'innovation. À travers ce marché, nous souhaitons explorer les perspectives et les défis de cette évolution, ainsi que les

meilleures pratiques pour tirer pleinement parti du potentiel de l'IA afin d'enrichir l'expérience des participant.e.s et de stimuler un dialogue constructif sur les enjeux de notre époque.

Exigences de la solution

La solution recherchée doit permettre à l'IA d'interagir de manière pertinente et proactive avec les participant.e.s en voix et avec un visuel attractif et interactif, contribuant ainsi de manière significative aux discussions. L'objectif est de créer une expérience enrichissante et engageante pour tous les participant.e.s.

Critères

La solution doit répondre à plusieurs critères essentiels pour garantir son efficacité et sa pertinence :

- **Interactivité pertinente** : L'IA doit être capable de comprendre le contexte des discussions, apporter des éclaircissements, et fournir des informations supplémentaires en temps réel.
- **Interaction naturelle** : L'IA doit interagir de manière fluide et naturelle avec les conférenciers (durant le panel) et les participant.e.s (sur tablette par exemple), donnant l'impression d'une présence humaine.
- **Attractivité visuelle** : La solution doit avoir un visuel attractif et interactif qui capte l'attention des participant.e.s et facilite l'interaction.
 - Visage humain ;
 - Avatar ;
 - Onde sonore ;
 - Autres aspects visuel créatif.
- **Développement rapide** : Le projet doit être réalisable en un maximum de 1 mois et demi, incluant toutes les phases de développement, test et déploiement.
- **Répliquabilité** : La solution doit être facilement adaptable et réutilisable pour d'autres événements futurs sans nécessiter des modifications majeures.
- **Autres fonctionnalités innovantes nécessaires** :
 - **Analyse en temps réel** : Capacité à analyser les discussions en temps réel pour détecter des tendances, des sujets d'intérêt et des opinions dominantes.
 - **Personnalisation** : Possibilité de personnaliser les interactions en fonction des profils des participant.e.s, en prenant en compte leurs intérêts et leurs expertises.
 - **Synthèse automatique** : Génération automatique de résumés des discussions et des points clés abordés, disponibles pour les participant.e.s à la fin de la session.

Déroulement de la prestation

L'équipe gagnante de l'appel à solutions innovantes devra assurer le développement complet de la solution et communiquer régulièrement avec l'équipe d'Enabel pour informer sur l'avancement du développement.

Elle devra également garantir un contrôle qualité rigoureux à chaque étape du projet. De plus, l'équipe gagnante apportera son soutien à l'équipe d'Enabel lors des phases de test de la solution.

Enfin, elle sera présente lors du déploiement de la solution lors d'un événement/conférence majeure en novembre 2024 pour apporter un appui technique en direct et garantir le bon déroulement de l'événement.

Voici une liste des tâches à accomplir :

- Développer la solution intégrant l'intelligence artificielle
- Choix du modèle LLM open-source
- Apprendre au modèle les données d'Enabel (proposition : RAG)
- Intégrer l'IA visuelle dans une interface de conversation (optionnel)
- Communiquer avec l'équipe d'Enabel sur l'avancement du développement.
- Assurer un contrôle qualité rigoureux à chaque étape.
- Réaliser des tests unitaires et d'intégration pour valider les fonctionnalités de la solution.
- Déployer la solution sur une plateforme cloud accessible par navigateur
- Appuyer l'équipe d'Enabel dans les tests de la solution.
- Créer une documentation technique et utilisateur pour faciliter l'adoption et la maintenance de la solution
- Former l'équipe d'Enabel sur l'utilisation et la gestion de la solution
- Fournir un soutien technique en présentiel lors du déploiement de la solution
- Superviser et monitorer la performance de la solution en temps réel lors de l'événement
- Effectuer des ajustements de dernière minute en fonction des retours en temps réel
- Collecter et analyser les retours des utilisateurs pour d'éventuelles améliorations futures

Composition de l'équipe

Nous n'avons pas de spécificité stricte quant au nombre de personnes dans l'équipe, mais nous souhaitons fortement la présence d'un chef de projet dédié, ainsi qu'un pool d'experts spécialisés dans les domaines clés du projet. L'idée est d'avoir une équipe capable de mener à bien le développement et le déploiement de la solution, garantissant ainsi son succès lors d'un événement/conférence majeure d'Enabel.

Exemple type d'équipe

- Chef de projet dédié
- Pool d'experts spécialisés :
 - En IA
 - Développement informatique et programmation
 - UX/UI
 - ...

4 Conditions d'exécution services

4.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

4.2 Sous-traitance

Le prestataire de services est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques du prestataire de services et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

4.3 Cession

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

4.4 Conformité de l'exécution

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

4.5 Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

4.6 Réception des prestations

Le prestataire de services fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux TDR du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que le prestataire de services connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation des prestations ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des services livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

4.7 Facturation et paiement

La facture électronique est envoyée par e-mail aux adresses suivantes :

fatima.elbourahi@enabel.be et achraf.alami@enabel.be

Seuls les services exécutés de manière correcte pourront être facturés.

La facture doit être libellée en **Dirhams**.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire et chaque paiement sera effectué après réception des prestations.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la réception des prestations.

Le cas échéant, des tranches de paiement pourront être convenues d'un commun accord entre Enabel et le prestataire.

4.8 Exonération de TVA

Le présent marché est exonéré de la TVA conformément à l'article 92, paragraphe I (23) du code général des impôts du Maroc et à l'article 9 du Décret de la TVA N° 2.08103.

4.9 Assurances

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

4.10 Droits de propriété intellectuelle

Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Enabel devient intégralement propriétaire de la solution innovante transmise par le prestataire (et qui fait l'objet de la présente demande de prix).

Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

4.11 Obligation de confidentialité

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, le Règlement général sur la protection des données « GDPR » est d'application.

4.12 Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le prestataire de services et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel ([prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#)), le prestataire de services et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir,

directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

4.13 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

5 Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire

5.1 Fiche d'identification

5.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES		
NOM(S) DE FAMILLE ¹		
PRÉNOM(S)		
DATE DE NAISSANCE		
JJ MM AAAA		
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)	PAYS DE NAISSANCE	
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		
CARTE D'IDENTITÉ PASSEPORT PERMIS DE CONDUIRE ² AUTRE ³		
PAYS ÉMETTEUR		
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ⁴		
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE		
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE
RÉGION ⁵	PAYS	
TÉLÉPHONE PRIVÉ		
COURRIEL PRIVÉ		
II. DONNÉES COMMERCIALES		
Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.		
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?	NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant) NUMÉRO DE TVA NUMÉRO D'ENREGISTREMENT LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE	

¹ Comme indiqué sur le document officiel.

² Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

³ A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

⁴ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

⁵ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

OUI NON	PAYS
DATE	SIGNATURE

5.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

NOM OFFICIEL ⁶				
NOM COMMERCIAL (si différent)				
ABRÉVIATION				
FORME JURIDIQUE				
TYPE	A BUT LUCRATIF			
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF	ONG ⁷	OUI	NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL ⁸				
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)				
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE		PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA	
NUMÉRO DE TVA				
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL				
CODE POSTAL	BOITE POSTALE		VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE			
COURRIEL				
DATE		CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ				

⁶ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

⁷ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

⁸ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

5.1.3 Entité de droit public⁹

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

NOM OFFICIEL¹⁰			
ABRÉVIATION			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹¹			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE			
(le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE OFFICIELLE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE		
COURRIEL			
DATE	CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

⁹ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquiescer et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹⁰ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹¹ Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

5.2 Formulaire d'offres – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché MAR23001-10025, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public aux prix suivants exprimés en dirhams et hors TVA :

..... MAD HT

Taux TVA :

..... MAD TTC

En annexe, le soumissionnaire remet le détail du prix proposé expliquant l'utilisation du budget proposé

Fait à le

Signature manuscrite originale / nom de la personne habilitée à engager l'entité soumissionnaire :

.....

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

5.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
 - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** , c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. **une** infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 [prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#) ;
- b. **une** infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [fraud policy fr final.pdf \(enabel.be\)](#);
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombe dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné

lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

5.4 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

5.5 Fiche signalétique financière

FICHE SIGNALETIQUE FINANCIERE		
INTITULE (1)		
ADRESSE		
COMMUNE/VILLE	CODE POSTAL	
PAYS		
CONTACT		
TELEPHONE	TELEFAX	
E - MAIL		
BANQUE (2)		
NOM DE LA BANQUE		
ADRESSE (DE L'AGENCE)		
COMMUNE/VILLE	CODE POSTAL	
PAYS		
NUMERO DE COMPTE		
IBAN (3)		
NOM SIGNATAIRES	NOM PRENOM	FONCTION
REMARQUES:		

**CACHET de la BANQUE + SIGNATURE du REPRESENTANT
DE LA BANQUE (les deux obligatoires)**

**DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU
COMPTE (Obligatoire)**

(1) Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.

(2) Il est préférable de joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent. Veuillez noter que le relevé bancaire doit fournir toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE BANCAIRE» et «BANQUE». Dans ce cas, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas

(3) Si le code IBAN (international bank account number) est d'application dans le pays où votre banque se situe.